



Montluçon, le 18 juillet 2016

Objet : site Natura 2000 “ Gorges du haut Cher ”,
proposition d’engagement de mesures agro-environnementales et climatiques

Dossier suivi par : Aurélie PERSONNE

Madame, Monsieur,

Des parcelles de votre exploitation agricole ont été localisées en zone Natura 2000 des Gorges du haut Cher. Comme vous le savez peut-être, il s’agit d’un dispositif visant à valoriser la biodiversité exceptionnelle de ce territoire ; tout en prenant en compte les préoccupations économiques et sociales des acteurs locaux.

Dans cet objectif, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, structure porteuse du site Natura 2000, propose d’élaborer un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC). Celui-ci vous permettra de recevoir une compensation financière en contrepartie de la réalisation d’actions de préservation ou de restauration des habitats naturels sur votre exploitation. En cas de sélection de ce projet par le Conseil régional, nous espérons que vous puissiez souscrire à ces mesures au printemps 2017, pour une durée d’une à deux année(s) ; tout en sachant que la contractualisation est basée sur le volontariat.

Au préalable, il nous est donc nécessaire d’identifier vos pratiques actuelles (modalités de gestion au sein de votre exploitation) ainsi que les mesures potentiellement mobilisables (c’est-à-dire celles qui sont adaptées à vos pratiques) et l’enveloppe financière à solliciter (en vue de pouvoir disposer d’un budget suffisant). Pour cela, une réunion de concertation a été organisée le 14 juin dernier ; à laquelle été conviés les exploitants du site Natura 2000, les élus des communes concernées, la Direction départementale des territoires et la Chambre d’agriculture de l’Allier. Aujourd’hui, nous tenons tout d’abord à vous tenir informés des conclusions de ces échanges (voir compte-rendu ci-joint et support de présentation sur le site Internet).

Nous souhaitons ensuite poursuivre les échanges avec vous pour adapter le Projet Agro-Environnemental et Climatique à vos situations et à vos besoins. C’est pourquoi nous sollicitons votre contribution à travers le questionnaire ci-joint, pour nous apporter les informations requises à la création de ces mesures qui pourraient vous concerner. Comme vous le verrez, les questions ne se limitent pas aux parcelles incluses dans le site Natura 2000 dans le sens où le périmètre d’éligibilité retenu pour l’engagement pourrait être étendu selon les enjeux en cours d’évaluation avec la Chambre d’agriculture de l’Allier. Ce questionnaire vous invite également à faire part de votre regard sur les mesures préconstruites, les enjeux retenus et votre positionnement actuel (simplement indicatif) quant à l’engagement, pour rappel non obligatoire, de l’une ou plusieurs de ces mesures.

Nous vous remercions donc par avance de nous retourner le questionnaire dûment rempli d’ici le 31 juillet prochain, par l’intermédiaire de l’enveloppe préaffranchie, jointe à ce courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, les services du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se tiennent à votre entière disposition. Aussi, nous vous invitons à consulter le site Internet dédié à l'animation du site Natura 2000 des Gorges du haut Cher (voir notice ci-jointe pour vous connecter). Des exemples de mesures Agro-Environnementales et Climatiques élaborées sur d'autres territoires vous sont fournis à titre d'exemples au sein de cet espace.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces documents et pour votre contribution, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du Comité de Pilotage
Natura 2000 Gorges du haut Cher



Christian CHITO

Pièces-jointes :

- Notice d'utilisation du site Internet dédié
- Compte-rendu de la réunion de travail du 14 juin 2016
- Questionnaire à retourner pour le 31 juillet
- Enveloppe affranchie de renvoi du questionnaire rempli

Pièces consultables au sein du site Internet :

- Diaporama d'animation de la réunion de travail du 14 juin 2016
- Exemples de cahiers des charges de mesures agro-environnementales proposées en 2016 pour le site Natura 2000 " Etangs de Sologne bourbonnaise " et ciblant :
 - o les prairies (absence de fertilisation azotée / ajustement de la pression de pâturage)
 - o les haies
 - o les arbres isolés ou en alignements
 - o les linéaires de ripisylves (*boisements humides d'aulnes, de saules, ...*)
 - o les mares